



Discours de
Son Excellence Maître Boniface Alexandre
Président Provisoire de la République d'Haïti
à la 59^{ème} Session Ordinaire
de l'Assemblée générale des Nations Unies

New York, le 22 Septembre 2004

Monsieur le Président,

Je prends plaisir, au nom du peuple et du gouvernement haïtiens, et en mon nom propre, à vous adresser mes plus vives félicitations à l'occasion de votre élection, le 10 juin, à la présidence de la 59^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les éminentes qualités qui vous ont valu cette distinction constituent, à n'en pas douter, une garantie sûre de la bonne marche de nos travaux. Je suis convaincu que des progrès seront réalisés dans la recherche de solutions viables et durables aux différents problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale.

Je souhaite, à ce propos, exprimer notre gratitude au Ministre Julian HUNTE de Sainte-Lucie, dont la hauteur de vues et le sens de la mesure ont conféré un poids décisif aux démarches qu'il a initiées pour imprimer une dynamique nouvelle dans le travail de l'Assemblée, au cours de la précédente Session.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kofi ANNAN, et lui renouveler, au nom du peuple haïtien, notre profonde reconnaissance pour l'intérêt constant qu'il manifeste à l'endroit d'Haïti.

C'est aussi l'occasion pour moi d'exprimer, à vous Monsieur le Président et à la famille des Nations Unies, mes profonds remerciements pour les marques de sympathie et de solidarité manifestées envers le peuple haïtien, encore une fois frappé par les terribles inondations des 18 et 19 septembre 2004.

Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

De 1945 à nos jours, notre Organisation a fourni la preuve de sa capacité de survie et de renouvellement. Cependant, le cours récent des événements dans certaines parties du globe ne cesse d'inquiéter.

L'imposition de la terreur comme forme d'expression politique est carrément inacceptable. En ce sens, Haïti fait siennes les résolutions y relatives du Conseil de Sécurité.

La spirale de la violence qui affecte dramatiquement les populations civiles, ici et ailleurs, est attentatoire à la dignité humaine et à la culture de la paix qu'incarnent les Nations Unies. Celles-ci doivent nécessairement jouer leur rôle de premier plan, en conformité avec la Charte, dans le règlement des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales.

La République d'Haïti tient à réaffirmer son attachement aux idéaux et aux principes d'universalité de notre organisation, ainsi qu'aux objectifs de paix et de développement, à atteindre par le biais de la coopération internationale.

Monsieur le Président,

Pendant que la République d'Haïti célèbre cette année, le bicentenaire de son indépendance, elle a dû solliciter la solidarité des Nations Unies pour aider à la stabilisation de la situation dans le pays, suite aux événements du 29 février 2004.

Le peuple haïtien exprime son appréciation au Conseil de sécurité qui a donné, à ma requête, mandat à la Communauté internationale d'accompagner Haïti dans le processus de transition politique, en vertu des résolutions 1529 et 1542 du Conseil.

Sept mois après les événements politiques majeurs dont Haïti vient d'être le théâtre, je suis venu ici témoigner des espérances que le renouveau démocratique fait naître chez la population haïtienne.

Je suis également ici pour dire, au nom du peuple haïtien et de son gouvernement, que la République d'Haïti ne s'est jamais sentie aussi solidaire des principes et objectifs de l'ONU qui a tenu, au plus fort de notre détresse, à marquer son intérêt pour le devenir de la liberté, de la démocratie et du mieux-être collectif en Haïti.

Le 29 février 2004, selon le vœu de la Constitution haïtienne, en ma qualité de Président de la Cour de Cassation, j'ai prêté serment comme Président Provisoire de la République.

Quinze jours après, un gouvernement de transition a été installé avec la participation des forces politiques et sociales du pays. La transition que je préside se veut inclusive.

Le processus démocratique est amorcé. Des partis politiques se forment et d'autres se regroupent. Un dialogue constant et fécond s'est instauré entre les autorités de l'Etat, la classe politique et les organisations de la société civile du pays. Dans le même esprit, une entente mutuellement satisfaisante a été trouvée ce 18 septembre entre les autorités gouvernementales et les représentants des militaires démobilisés. Ce qui a ainsi préservé la nation d'un bain de sang et d'une lutte fratricide inutile.

J'ai pris l'engagement devant la nation haïtienne de mettre fin à la transition politique vieille d'environ vingt ans. Que cette transition mette fin à la transition!

Les élections générales seront organisées durant l'année 2005. Le Gouvernement supporte résolument ce processus et, le 7 février 2006, je remettrai impérativement le pouvoir à un président démocratiquement élu.

Je remercie les Etats qui ont rendu possible le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), particulièrement ceux qui ont mis ou qui se proposent de mettre des contingents à la disposition de la Mission.

J'invite la MINUSTAH à travailler plus étroitement avec les autorités haïtiennes pour un désarmement véritable dans le pays. Il n'est pas admissible que des groupes armés accomplissent impunément leurs forfaits, sans être inquiétés par la présence de la MINUSTAH.

La police nationale d'Haïti se renforce progressivement. Le gouvernement de transition compte sur la coopération internationale pour que ce renforcement soit non seulement quantitatif mais aussi qualitatif en termes de formation et d'équipement.

Sans l'appui actif et soutenu de la communauté internationale, les objectifs du gouvernement de transition risquent de ne pas être atteints. Or, cet échec signifierait le retour à l'anarchie et au chaos en Haïti et un grave revers pour les Nations Unies.

Monsieur le Président,

Haïti offre, toutefois, un visage nouveau. La liberté, toutes les libertés sont garanties. Les engagements internationaux sont respectés. La justice reprend ses droits.

Malheureusement, il fut fait récemment au Gouvernement haïtien un mauvais procès d'intention, à la suite d'un verdict populaire dans lequel aucun membre du pouvoir exécutif n'a eu à intervenir, de quelque manière que ce soit, et ceci en conformité avec la Constitution et les lois de la République.

La nécessaire réforme du système judiciaire haïtien est, certes, un impératif. Mais, il est fondamentalement injuste de reprocher au Gouvernement actuel des interférences outrageantes dans les procédures judiciaires, la mise en coupe réglée des magistrats et du corps des fonctionnaires chargés de dire la loi.

Le Gouvernement haïtien est extrêmement sensible aux commentaires et remarques de ses partenaires et amis de coopération dans tous les domaines de la gouvernance politique, économique et sociale. Mais il refuse d'être associé ou assimilé à des décisions qui n'engagent qu'un organe de l'Etat, qui a agi en toute indépendance, même quand ces décisions pourraient soulever certaines contestations.

Ce qu'il ne faut jamais oublier c'est que je suis encore Président de la Cour de Cassation, exerçant provisoirement les fonctions de Président de la République. Je ne peux donc tolérer aucun acte arbitraire mais non plus aucune ingérence du pouvoir politique dans le système judiciaire. La justice doit être indépendante.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

Garantir la sécurité, promouvoir la liberté et la dignité humaine, favoriser la croissance économique et le développement social, encadrer le Conseil Electoral provisoire en vue de réaliser des élections honnêtes, crédibles et immaculées, tels sont les objectifs que, dans son programme d'action, le Gouvernement se propose d'atteindre dans un climat de difficultés exceptionnelles.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, du haut de cette tribune, je lance un appel solennel à la communauté internationale, aux pays amis, aux institutions spécialisées des Nations Unies, et à tous ceux pour qui l'impératif de solidarité n'est pas un vain mot, pour qu'une attention particulière, dépassant le stade de simples gestes symboliques, soit prêtée à la République d'Haïti. Pour qu'un effort substantiel et bien orienté de coopération puisse aider à mobiliser les ressources nécessaires, en vue d'une action immédiate et à long terme, propre à favoriser en Haïti le retour à une croissance soutenue, après des années de stagnation.

Au moment donc où le peuple haïtien prend un nouveau départ, c'est tout naturellement vers les Nations Unies qu'il se tourne. Et, c'est sur la base des valeurs et des objectifs qui nous sont communs qu'Haïti recherche avant tout la compréhension de ses partenaires naturels pour qu'elle puisse rompre enfin le cycle infernal de la violence et de l'isolement dans lequel elle a été trop longtemps tenue.

Je vous remercie.